

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le 31/11/2020

ID : 044-214400319-20201022-4403110222020-DE

## COMMUNE DE LA CHAPELLE-GLAIN

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de la Chapelle-Glain dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel POUPART, Maire.

Nombre de Conseillers :

**En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15**

**Date de convocation du Conseil Municipal par le maire sortant :** Le 15 octobre 2020

**Etaient Présents** : M. Michel POUPART, Maire – M. Matthieu HAMARD, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Nathalie BEAUDOIN, 2<sup>ème</sup> adjoint – Mr Gilles PENTECOUTEAU, 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Céline GAUGUET, 4<sup>ème</sup> adjoint – MM. Magali GUILLEMOT, Stéphanie DUPONT, Emmanuel PLOTEAU, Amélie PINEAU, Sébastien GUYON, Anita CHAUVET, Maël CHARMELE, Benjamin POUPARD, Léonard FOUGERE, Aurélie LECOQ.

Mme Aurélie LECOQ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**Travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques du bassin versant du Don dans le cadre du programme d'actions pluriannuel du contrat territorial des milieux aquatiques (2020-2025) – enquête publique du 12 octobre 2020 au 26 octobre 2020 – délibération n°2020-065**

***Exposé :***

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il est procédé actuellement une enquête publique unique relative :

- à l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement,
- à la demande de déclaration d'intérêt général,

concernant les travaux du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) du bassin versant du Don porté par le Syndicat mixte Chère-Don-Isac – 1 allée du Rocheteur à Derval (44590).

Les communes concernées par les travaux sont les suivantes : La Chapelle-Glain, Derval, Grand-Auverné, Issé, Jans, Juigné-Les-Moutiers, Louisfert, Lusanger, Marsac-Sur-Don, Moisdon-La-Rivière, Nozay, Petit-Auverné, Saint-Julien-De-Vouvantes, Saint-Vincent-Des-Landes, Treffieux, Avessac, Conquereuil, Guéméné-Penfao, Erbray, Meilleraye-De-Bretagne, Abbaretz et Massérac.

L'enquête publique unique est ouverte en mairies de Derval (siège de l'enquête), Erbray, la Chapelle-Glain, Jans et Lusanger, pendant 15 jours consécutifs, du lundi 12 octobre 2020 au lundi 26 octobre 2020 inclus.

Le dossier d'enquête au titre de l'autorisation environnementale et de la déclaration d'intérêt général des travaux, sur support « papier » est déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairies de Derval, Erbray, la Chapelle-Glain, Jans et Lusanger, où toute personne peut en prendre connaissance sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Le dossier d'enquête peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête publique, sur un poste informatique en mairies de Derval, Erbray, La Chapelle-Glain, Jans et Lusanger.

Au vu de l'article 6 de l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2020, le conseil municipal de la commune de la Chapelle-Glain est appelé à donner son avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête.

***Décision :***

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement et à la demande de déclaration d'intérêt général concernant les travaux du contrat territorial milieux aquatiques (CMA) du bassin versant du Don porté par le Syndicat mixte Chère-Don-Isac.

Fait, délibéré et signé les jours, mois et an que ci-dessus.  
Délibération certifiée conforme

Publiée ou notifiée le 31/11/2020  
Le Maire,  
Michel POUPART



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,

Michel POUPART